



EAU-DECHETS-ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable (RPQS)

Comité territorial de Valence sur Baise

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

Table des matières

Présentation du territoire.....	3
Territoire	3
Estimation de la population desservie (indicateur D101.1).....	4
Patrimoine du service.....	5
Bilan des volumes d'eau mis en œuvre	7
Indicateurs de performance	9
Qualité de l'eau	9
Conformité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1).....	9
Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)	11
Performances du réseau	12
Rendement du réseau (indicateur P104.3)	12
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	12
Indice linéaire de pertes (indicateur P106.3)	12
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2).....	13
Opérations et investissements	14
Principaux renouvellements et opérations réalisés en 2021.....	14
La Tarification	15
Fixation des tarifs en vigueur	15
La facture d'eau 120 m ³	15
Prix de l'eau	15



Présentation du territoire

Territoire

Depuis le 1er janvier 2017, l'ex-SIAEP de Valence sur Baïse a été dissous et a transféré la compétence eau au syndicat mixte TRIGONE.

TRIGONE a ainsi en charge la production et la distribution d'eau potable sur ce secteur qui regroupe 13 communes du GERS : AYGUETINTE, BEAUCAIRE, BEZOLLES, BONAS, JUSTIAN, LAGARDERE, LARROQUE-SAINT-SERNIN, MANSENCOME, MOUREDE, ROQUES, ROZES, SAINT-PAUL-DE-BAISE et VALENCE-SUR-BAISE.

Le service est entièrement assuré en régie.

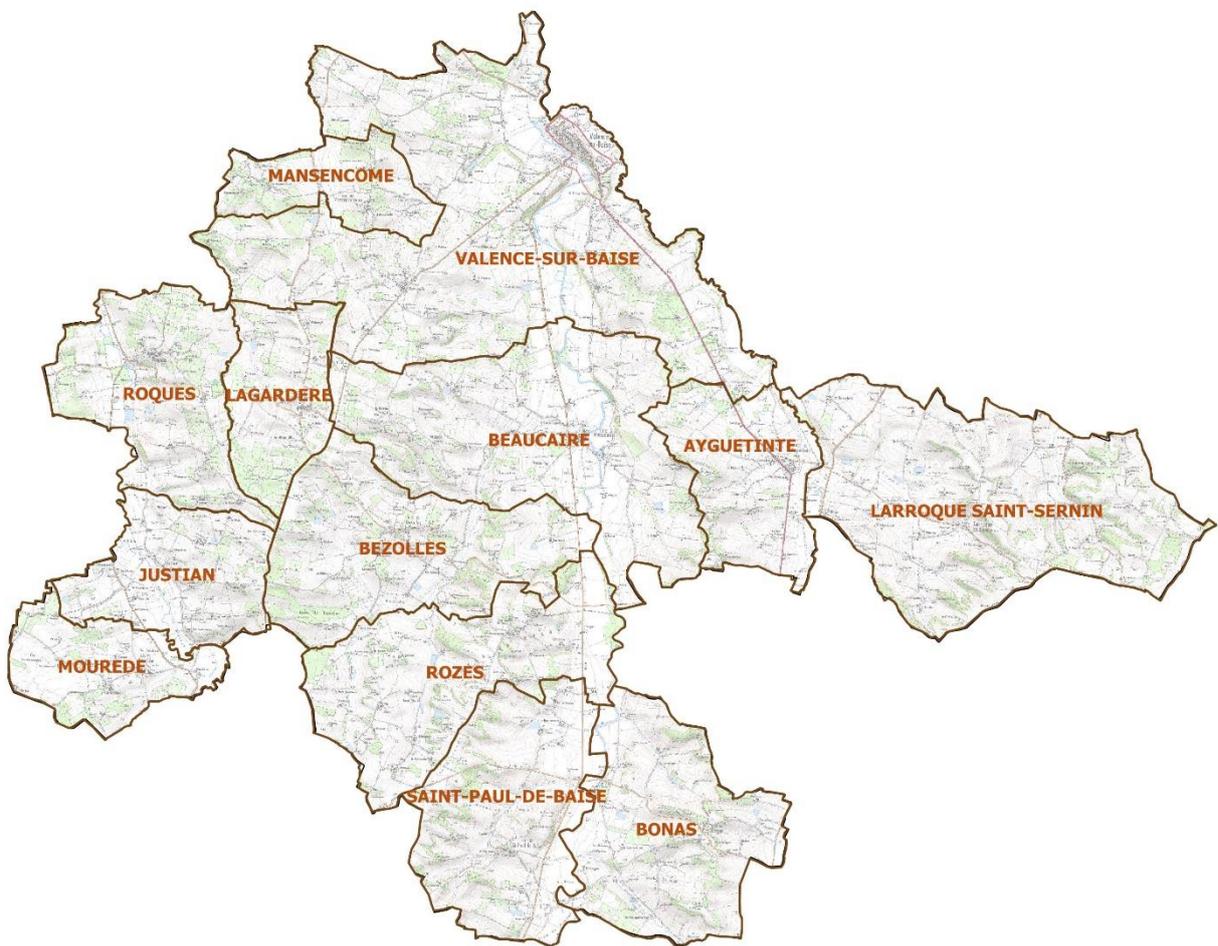


Figure 1 : Communes du secteur de Valence-sur-Baïse

Estimation de la population desservie (indicateur D101.1)

En 2022, le territoire compte 1802 abonnés dont plus de 40 % sur la commune de Valence-sur-Baïse.

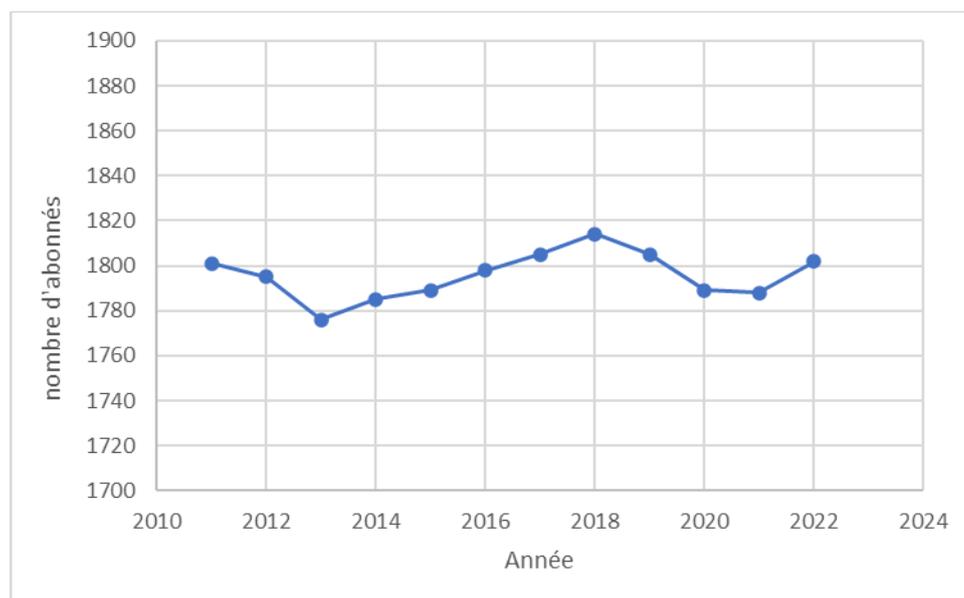
Répartition des abonnés par commune

Commune	Nombre d'abonnés 2021	Nombre d'abonnés 2022	Variation en % sur la période 2021-2022
AYGUETINTE	102	105	2,9%
BEAUCAIRE	182	183	0,5%
BEZOLLES	104	106	2,9%
BONAS	92	91	-1,1%
JUSTIAN	60	61	1,7%
LAGARDERE	44	42	-4,5%
LARROQUE SAINT SERNIN	120	121	1,7%
MANSENCOME	35	35	0,0%
MOUREDE	45	47	4,4%
ROQUES	89	91	2,2%
ROZES	76	77	1,3%
SAINT PAUL DE BAÏSE	74	73	0,0%
SAINT PUY	1	1	0,0%
VALENCE SUR BAÏSE	762	768	0,3%
VIC-FEZENSAC	2	1	-50,0%
Total	1788	1802	0,7%

A partir du ratio établi en 2017, recensant 2 577 habitants pour 1 805 abonnés, soit 1,43 habitants/abonné, la population desservie est estimée en 2022 à 2577 habitants.

Le nombre d'abonnés reste relativement stable depuis plusieurs années.

Evolution du nombre d'abonnés du territoire depuis 2011



Patrimoine du service

Les abonnés sont alimentés par l'usine de Pléhaut (Saint-Jean-Poutge).

L'eau traitée depuis le prélèvement en Baïse et le forage Hagidet est refoulée jusqu'au nouveau réservoir de Broquens qui dessert gravitairement les réservoirs de tête du secteur :

- BONAS
- LADOUCH / COUROT
- PARDEILHAN
- 15 VENTS

A noter que 3 réservoirs secondaires viennent compléter l'infrastructure de distribution :

- LARROQUE-SAINT-SERNIN
- JUSTIAN
- MOUREDE

Les réservoirs de CASTILLON, ROZES et SAINT-PAUL sont by-passés. Le by-pass du réservoir de GARDES a été réalisé en 2022.

Une partie de la commune de Larroque Saint-Sernin est alimentée via un achat d'eau au SERF voisin (Syndicat des Eaux de la Région de Fleurance).

<i>Production</i>	
Usine de Pléhaut	Capacité : 9000 m ³ /j Volume de stockage total = 1 100 m ³
<i>Stockage et transfert</i>	
Réservoirs	Cuve haute réservoir BROQUENS (950 m ³) 5 réservoirs semi-enterrés 3 réservoirs sur tour Volume de stockage total = 2680 m ³
Stations de pompage	1 reprise utilisée uniquement en période de pointe (Bonas)
<i>Distribution</i>	
Longueur de réseau	332,29 km
<i>Dont distribution</i>	260,75 km
<i>Dont branchements</i>	71,53 km

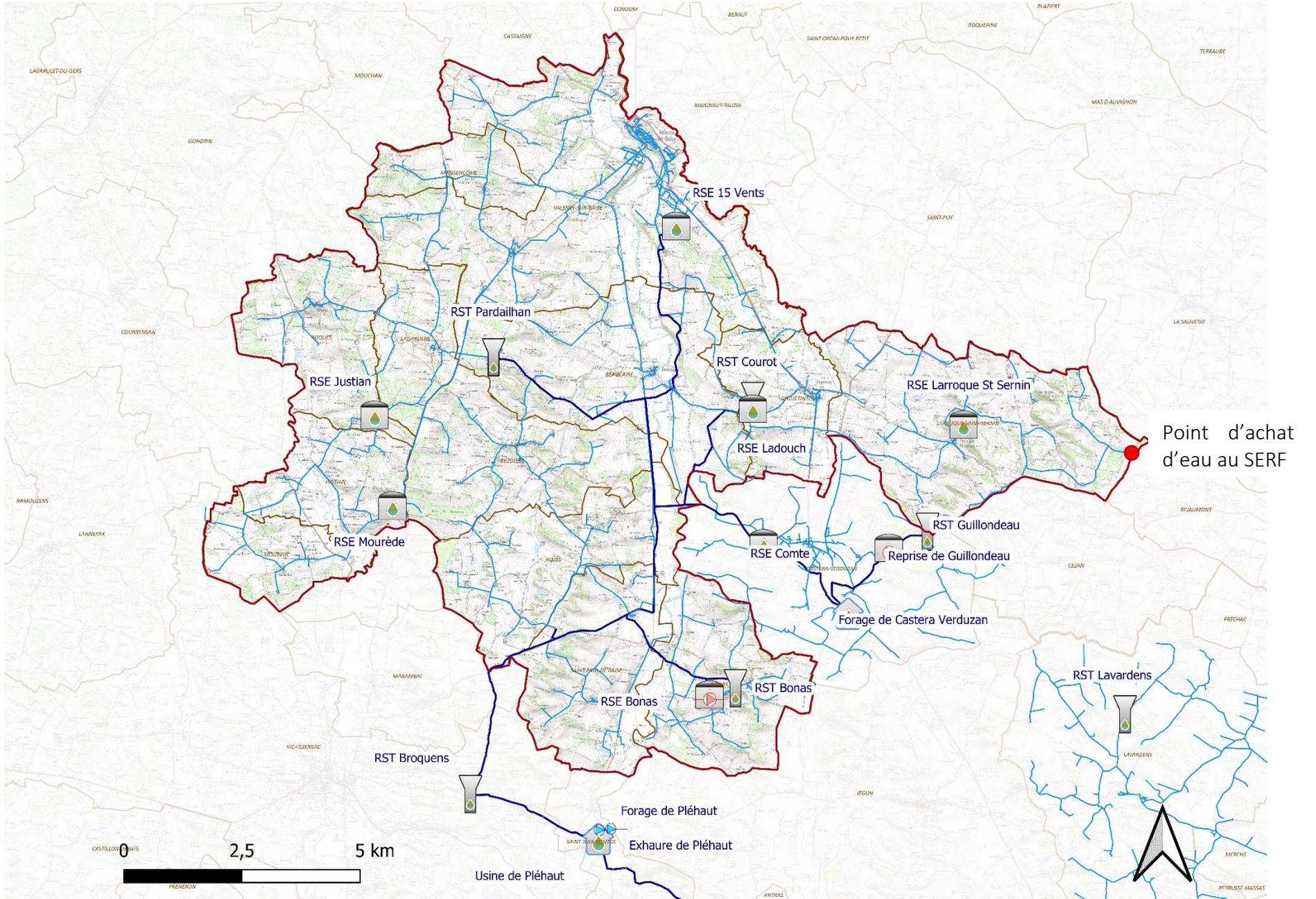
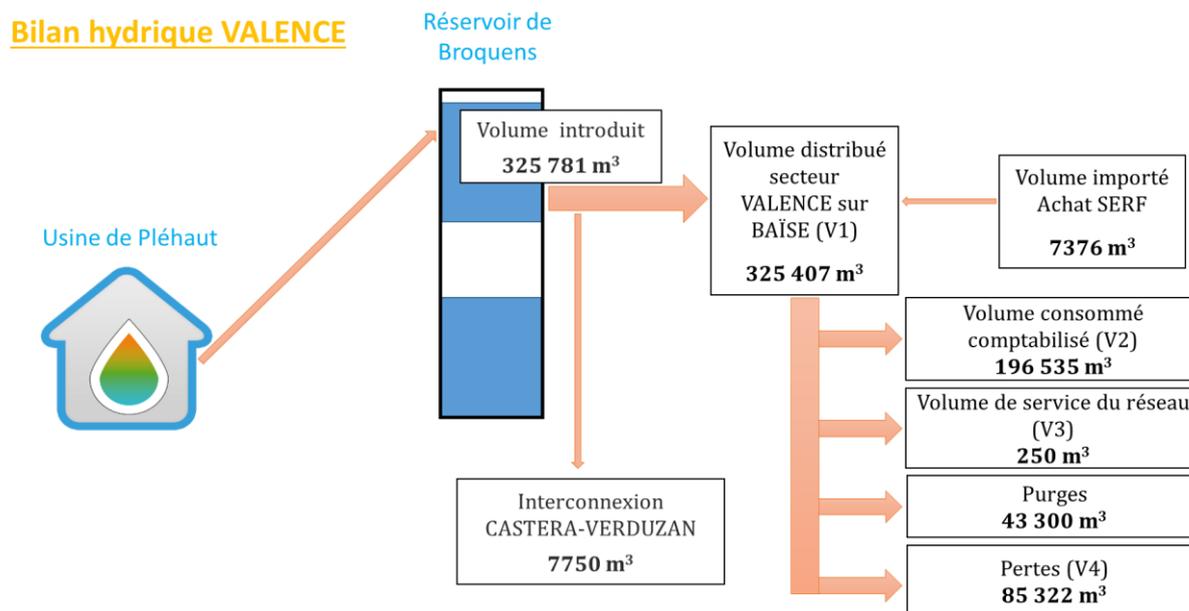


Figure 2 : Réseau du Secteur de Valence-sur-Baise

Bilan des volumes d'eau mis en œuvre

Le schéma ci-dessous indique les volumes annuels prélevés, traités et distribués sur le territoire :



En complément de l'eau produite par la station de Pléhaut, Trigone achète de l'eau au Syndicat des eaux de Fleurance pour alimenter une quarantaine d'abonnés situés sur les hauteurs de la commune de Larroque Saint Sernin.

Le volume des pertes correspond à la différence entre le volume mis en distribution et la somme des volumes consommés (comptabilisés ou estimés) sur des opérations identifiées.

Le volume « besoins de service » est la quantité d'eau utilisée pour réaliser de nombreuses tâches d'exploitation du réseau de distribution : purges de réseau après réparation, purges pour correctif qualité, nettoyage des réservoirs, essais de poteaux incendie, tests d'étanchéité...

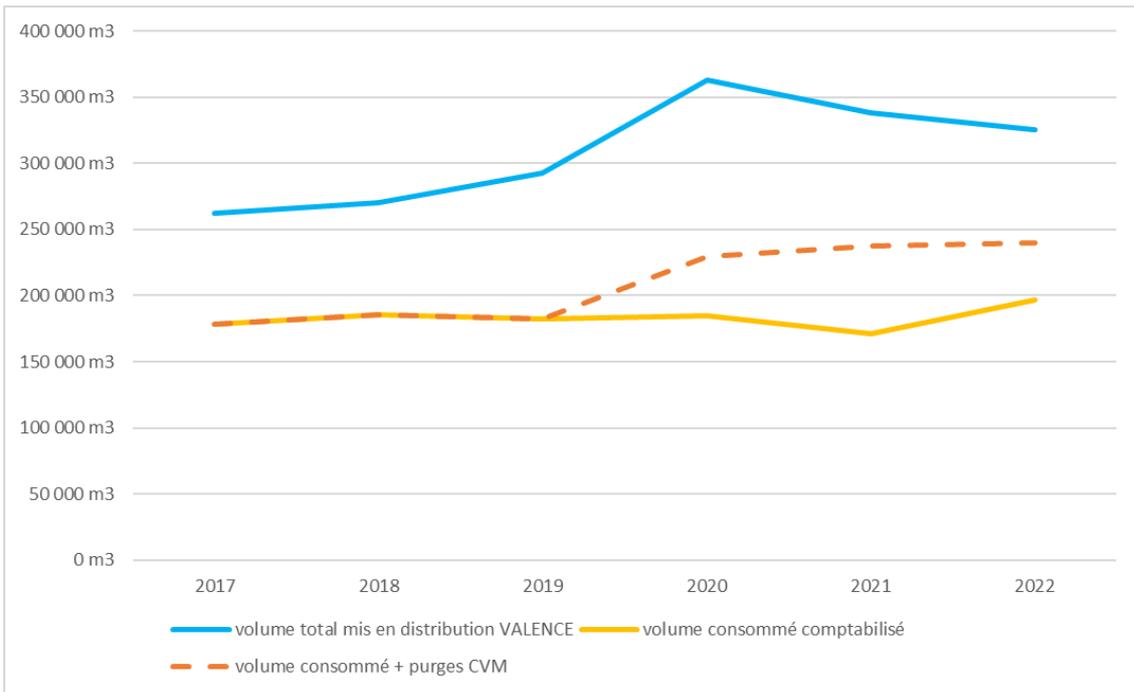


Figure 3 : évolution des volumes secteur de Valence-sur-Baise



Indicateurs de performance

La réglementation définit des indicateurs de performance qui permettent de comparer l'efficacité des services entre eux et de voir l'évolution d'une année sur l'autre.

Ces indicateurs concernent la qualité de l'eau traitée, les performances du réseau, les abonnés desservis, le prix de l'eau et la gestion financière du service.

Qualité de l'eau

Conformité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1)

La qualité de l'eau est vérifiée par l'Agence régionale de la santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de Non-conformité	P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de Non-conformité	P101.2
Réseau de distribution	18	0	100 %	18	0	100 %

La conclusion sanitaire de l'ARS associée à ce secteur est la suivante :

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité.





Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 23
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont inférieures à la limite de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 6,9 mg/L
Concentration maximale : 29 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Pas de dépassement de la limite de qualité de 0.1 µg/L sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : <20 µg/L
Concentration maximale : 84 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau douce.

Concentration moyenne : 11,7 °f
Concentration maximale : 15,5 °f

Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc....). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% Suivi et application de l'arrêté préfectoral

L'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80 %** pour la station de Pléhaut.

Performances du réseau

Rendement du réseau (indicateur P104.3)

Le rendement primaire du réseau est le rapport entre le volume d'eau consommé (volume vendu aux abonnés + volume de service) et le volume d'eau traité et distribué.

Rendement du réseau

$$\begin{aligned} &= \frac{\text{volume consommé (V2)} + \text{Volume de service (V3)}}{\text{volume total distribué (V1)}} * 100 \\ &= 73,8 \% \end{aligned}$$

Ce rendement est conforme aux exigences de la loi Grenelle 2 qui définit un seuil de rendement minimum calculé pour chaque collectivité en fonction de la consommation et de la ressource utilisée.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes traités qui ne font pas l'objet d'un comptage et ne sont donc pas facturés.

indice linéaire des volumes non comptés

$$= \frac{\text{Volume total distribué (V1)} - \text{Volume vendu (V2)}}{365 * \text{linéaire de réseau}}$$

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,35 m³/j/km**.

Indice linéaire de pertes (indicateur P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{\text{pertes (V4)}}{365 * \text{linéaire de réseau}}$$

L'indice linéaire de pertes est de **0,90 m³/j/km**, ce qui est considéré comme bon d'après les valeurs guides de l'Agence de l'eau en milieu rural indiquées dans le tableau ci-dessous.

Catégorie de réseau	Rural	Semi urbain	Urbain	
Indice de consommation (m ³ /j/km)	0 à 10	10 à 30	> à 30	
Indice linéaire de perte (Agence de l'Eau)	Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
	Acceptable	1,5 < ILP < 2.5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
	Moyen	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
	Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2)

Le barème utilisé pour évaluer le niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est indiqué dans le tableau suivant. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15/15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages, stations, réservoirs) et des dispositifs de mesures	oui	10 points
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	oui	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (35/35 points)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	10 points
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (par tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui	5 points
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100%	5 points
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	100%	15 points
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (65/75 points)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui	10 points
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	10 points
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui	10 points
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui	10 points
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	non	0 points
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui	10 points
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui	10 points
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui	5 points
	TOTAL		115 points



Opérations et investissements

Principaux renouvellements et opérations réalisés en 2021

Travaux Neufs

- Renouvellement de la canalisation au niveau du Pont de Beaucaire,
- Pose et remplacement de vannes, de ventouses et de vidanges,
- Pose de compteurs de sectorisation sur le réseau et rapatriement des données en télégestion (Lagardère, Mourède, Justian, Bonas),

Réseau

- 7 nouveaux branchements ont été réalisés et 3 nouveaux compteurs posés,
- 77 compteurs abonnés ont été renouvelés dans le cadre du programme de renouvellement programmé de compteurs.

Réservoirs

- Renouvellement des équipements au niveau des réservoirs de Justian et Mourède et pose de régulateurs permettant le marnage des réservoirs dans le but de diminuer les temps de séjour,
- Réhabilitation de l'alimentation du réservoir semi-enterré de Bonas avec extension du bâti,
- Rénovation du revêtement extérieur de la cuve du réservoir de Courrot suite à une détérioration de l'enduit.

Autres

- 17 Interventions de réparation suite à une casse par un Tiers,
- 19 Interventions de réparation sur fuite de canalisation,
- 9 Interventions de réparation sur fuite branchement,
- 7 Interventions clientèles,
- 23 dossiers d'urbanismes reçus dont 12 Certificats d'Urbanisme, 10 Permis de Construire, 1 Déclarations Préalables,
- 48 DT-DICT, 88 DT, 87 DICT et 4 ATU ont été reçues pour des travaux sur ce territoire depuis avril 2022.



La Tarification

Fixation des tarifs en vigueur

Le tarif de l'eau comprend une part pour la collectivité et une part de redevances et taxes de différents organismes publics.

La part qui revient à la collectivité est fixée par délibération et les redevances « Prélèvement sur la ressource en eau » et « Pollution domestique » sont fixées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le tarif inclut une part fixe pour l'accès au service et une part variable proportionnelle au volume d'eau réellement consommé par l'abonné.

Les volumes consommés sont relevés annuellement au cours du 4^e trimestre. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les tarifs votés pour l'année 2022 sont :

- Part fixe : 81 €HT/abonné/an
- Part variable : 1,46 € HT/m³

La facture d'eau 120 m³

La facture d'eau 120m³ est la base de calcul définie par l'INSEE comme l'équivalent d'une année de consommation d'eau pour un ménage de 4 personnes.

Désignation	m ³	Prix	Montant HT
Production et distribution de l'eau			
Abonnement		81,00 €	81,00 €
Consommation	120	1,46 €/m ³	175,20 €
Redevances et taxes			
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,33 €/m ³	39,60 €
TOTAL Hors TVA			295,80 €
TVA 5,5 %			16,27 €
TOTAL TTC			312,07 €

Prix de l'eau

Le prix de l'eau au m³ est calculé à partir de la facture 120m³. Pour l'année 2022, le prix moyen de l'eau était de 2,60 €/m³ (TTC).